NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

55 Nº 8 1928

Les idées menaisiennes en Belgique

Édouard DE MOREAU

p. 570 - 601

https://www.nrt.be/es/articulos/les-idees-menaisiennes-en-belgique-3280

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Les idées menaisiennes en Belgique

Aucun homme, entre 1820 et 1840, n'a fasciné les esprits des catholiques belges au même point que Lamennais. Jusqu'en 1834, ses livres, souvent réimprimés en Belgique, y ont trouvé des milliers de lecteurs enthousiastes ; son portrait a occupé une place d'honneur dans les parloirs des maisons religieuses et dans les chambres des presbytères.

Mais les idées originales de Lamennais sont fort nombreuses et d'ordre très divers ; on a pu discerner, dans leur évolution, plusieurs phases. Le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence*, paru en 1817, s'était contenté de battre en brèche le protestantisme et le philosophisme et de

magnifier le catholicisme ; le second volume (1820) va plus loin et développe le système du « *sens commun* », qui met à la base de toute certitude la foi dans le témoignage du genre humain, témoignage qui ne peut tenir son unanimité et sa fermeté que d'une révélation primitive. Du terrain philosophique, l'illustre auteur passe bientôt à l'étude des rapports entre la politique et la religion. Son livre de 1825 intitulé : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil* est une vibrante profession de foi ultramontaine, aussi dure pour les libéraux que pour les gallicans.

Mais bientôt, tout en s'écartant toujours davantage de ceux-ci, le patriarche de la Chesnaie se rapproche de plus en plus de ceux-là. Au début de 1829 paraissent : *Des Progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église* ; en octobre 1830 est fondé *l'Avenir*. Cet ouvrage et ce périodique renferment beaucoup d'idées justes et lumineuses sur les méfaits de l'industrie, sur la désorganisation de la famille et de la société par la Révolution, etc. Mais il s'y trouve aussi des plaidoyers vibrants en faveur de la liberté en général, de la liberté de la presse et de la liberté de conscience en particulier, ainsi que des appels, directs ou indirects, à la résiliation des concordats, à la séparation de l'Église et de l'État et au renversement des régimes adversaires de la liberté. L'encyclique *Mirari vos* du 15 août 1832 condamnera ces exagérations. Elle viendra rappeler opportunément aux catholiques que la liberté accordée aux fausses religions et à la mauvaise presse n'est qu'un pis-aller ; qu'il faut souhaiter une collaboration sincère de l'Église et de l'État et non pas une séparation qui aisément se muerait en hostilité envers la religion.

Lamennais se soumit à l'encyclique de Grégoire XVI, vers la fin de 1833. Mais, dès lors, son âme est en pleine révolte. En avril 1834, il lance les *Paroles d'un croyant* qui marquent la rupture avec l'Église de ce prêtre génial et orgueilleux ;

elles furent condamnées par l'encyclique *Singulari nos*, du 25 juin 1834. Cet acte pontifical réprouve en même temps, et pour la première fois, la philosophie du sens commun. Les *Paroles d'un croyant* et plus encore le *Livre du peuple* (1837) manifestent chez Lamennais la volonté, en quittant le service de l'Église, de se mettre au service de la Démocratie. Du peuple, il veut être l'ami, le consolateur, l'apôtre et l'avocat. Il s'en fait malheureusement aussi l'excitateur et ce n'est pas tout à fait sans raison que le *Journal des Débats* appelait les *Paroles d'un croyant* l' « Évangile de la révolte », l'« Apocalypse de la sédition ».

Entre 1820 et 1840, nous rencontrons continuellement chez les catholiques et les ecclésiastiques belges les pensées et même les expressions de Lamennais. Son influence apparaît tantôt générale, tantôt plus ou moins réduite ; ainsi, entre les deux encycliques de 1832 et de 1834, rappelées plus haut, beaucoup de membres du clergé n'admettent ouvertement et n'enseignent que le système du « sens commun » qui n'est pas encore blâmé à Rome.

On pourrait résumer ainsi l'influence de Lamennais en Belgique : de 1820 à 1831, ses idées se répandent progressivement chez nous, elles s'imposent lentement et sûrement. De 1832 à 1840, au contraire, elles ne cessent de perdre du terrain, à cause des condamnations pontificales, bientôt suivies de l'apostasie de Lamennais ; cependant, jusqu'à 1840 on suit aisément leur trace. Après cette dernière année, Lamennais tombe dans l'oubli, ou du moins, l'on ne prononce plus son nom dans les milieux catholiques ; mais sa manière de voir, d'ailleurs atténuée, sur les relations de l'Église et de l'État, reste à la base du catholicisme libéral qui considère généralement les libertés modernes comme l'idéal universel à notre époque ; elle est la doctrine avouée ou cachée de la plupart des hommes politiques ; elle s'oppose vigoureusement, surtout entre 1864 et 1880, à l'ultramontanisme.

Celui-ci, ayant des principes plus conformes à la doctrine catholique, tombe, au point de vue pratique, dans des exagérations regrettables, qui durent être reprises catégoriquement par le pape Léon XIII.

Dans cet exposé nous distinguerons donc trois périodes : la première jusqu'en 1831; la seconde jusqu'en 1840; la troisième jusque vers 1880.

I. 1820-1831.

L'Église de Belgique s'était vu retirer, sous la domination française, tous ses antiques privilèges : le catholicisme cessa d'être la religion de l'État; les tribunaux ecclésiastiques et les trois Ordres, restés les uns et les autres plus puissants qu'en France, furent supprimés ; les clercs durent payer désormais les mêmes impôts que tous les autres citoyens; les petits groupes protestants furent mis sur le pied d'une parfaite égalité avec les catholiques. L'Église de Belgique perdit, en outre, son armée de réguliers et fut privée de ses biens. Les suppressions de la République française, décrétées en 1796, atteignirent 110 abbayes, 275 couvents, 55 chapitres, 15 béguinages, 50 congrégations hospitalières, 21 évêchés, séminaires et fondations. Elles frappèrent 17.250 personnes, dont 10.000 religieux et religieuses, 800 chanoines et chanoinesses, 250 évêques et séminaristes, 6.800 curés, vicaires et chapelains qui possédaient ensemble 12.272.610 francs de revenu et un capital évalué à 552 millions. L'Église de Belgique, ainsi dépouillée de ses privilèges et de ses richesses, ne jouit, sous la domination française et sous le régime hollandais, que d'une liberté parcimonieusement mesurée et mesquinement surveillée.

Conquérir la liberté pleine et entière pour l'Église, telle était la nécessité de l'heure, telle fut la grande œuvre des catholiques belges, entre 1826 et 1831. A la séculaire Église

privilégiée, aux régimes transitoires, soit de la séparation radicale, inauguré par le Directoire, soit du Concordat, instauré par Bonaparte, va se substituer, par la lutte des catholiques contre Guillaume I et par leur union avec les libéraux, le régime d'indépendance mutuelle des deux puissances, avec protection de l'État pour certains cultes. Cette situation dure encore.

Nous venons de nommer l'union des catholiques et des libéraux. Celle-ci s'imposait aux croyants s'ils voulaient conquérir la pleine liberté religieuse ; mais elle ne pourrait se conclure que s'ils reconnaissaient aux non-croyants les libertés qu'ils revendiquaient pour eux-mêmes.

On comprend que les catholiques belges aient hésité d'abord. Était-il juste de placer au même rang l'erreur et la vérité, alors surtout que celle-ci restait l'apanage de l'immense majorité de la nation, d'admettre indistinctement aux fonctions publiques catholiques et protestants, fidèles et incroyants, ou d'autoriser les feuilles publiques à critiquer librement les choses les plus saintes? C'est trop peu dire qu'ils hésitèrent. Pour la plupart d'entre eux, cette question, longtemps, ne se posa même pas.

La lutte qui sévit de 1815 à 1821 et mit aux prises, d'une part, le roi Guillaume et ses ministres, d'autre part, les évêques, conduits par le fougueux de Broglie, le clergé inférieur et beaucoup de catholiques, cette lutte eut pour enjeu non pas de conquérir du nouveau, mais de reprendre de l'ancien, non pas de s'assurer des libertés, mais de revenir aux privilèges. C'est, a-t-on dit : « L'insurrection des siècles écoulés contre le siècle qui commence ». (P. Hymans).

Mais voici que change, vers 1825, le terrain de l'action. La loi fondamentale de 1815 avait accordé, non sans restrictions, les libertés dites modernes. Le ministère s'applique à les confisquer en pratique. Ainsi, le 19 juin 1825, deux arrêtés donnent le coup de mort aux grands et petits sémi-

naires, à tout l'enseignement moyen libre, et érigent à Louvain un collège philosophique. Le roi nommera tout le personnel de cet établissement ; la fréquentation en sera obligatoire pour tous les jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique.

Ce fut, suivant l'expression du prince de Méan, un « coup de foudre ». De par l'autorité royale, les collèges catholiques se fermèrent partout.

Qui prendrait la tête de la résistance ? Trois sièges épiscopaux sur cinq, car l'évêché de Bruges n'était pas encore rétabli, à savoir Gand, Liège et Tournai, se trouvent sans pasteur. A Namur, Mgr Pisani de la Gaude compte plus de quatre-vingts ans et mourra en février 1826. A Malines, Mgr de Méan en a soixante-cinq, et ce prélat a semblé jusque là plus porté à la docilité qu'à l'indépendance.

Or, voici qu'en dépit des apparences ce vieillard complaisant se montrera, à partir de 1825, à la hauteur de sa tâche. Il sera « l'organisateur de la résistance ». Ses représentations respectueuses, ses lettres ou ses entrevues avec des membres du gouvernement gardent sans doute la note calme, mais apparaissent vraiment dignes d'une conscience épiscopale ; elles marquent fortement la décision de ne pas reculer. Beaucoup de ces dépêches de l'archevêque aux ministres ont été rédigées par un ecclésiastique, hollandais de naissance, Van Bommel, et par un avocat, Ch. Van der Horst. Van Bommel avait vu fermer un collège très estimé et qu'il chérissait, parce qu'il était son œuvre ; avec la permission de Méan, il parcourt durant six semaines la Belgique et la Hollande, afin d'y susciter des protestations contre les arrêtés de juin ; il sera un des grands artisans de la victoire finale.

Mgr Pisani et les vicaires capitulaires ne montrent pas moins de résolution. Aucun prêtre belge n'accepte les fonctions de professeur ou de régent au collège philosophique.

Au Parlement, tandis que se rapprochent calvinistes hollandais et libéraux belges, l'opposition catholique gronde pour la première fois. De Gerlache en prend la tête. La résistance se poursuit dans les journaux et dans les brochures.

Bref, la fermeture des collèges ecclésiastiques a rapproché les catholiques. Mais ils ne sont encore armés que pour défendre une liberté, celle de l'enseignement. Pour aboutir, ils doivent les revendiquer toutes, épouser la cause de leurs anciens adversaires, les libéraux belges.

Les années 1822 à 1824 avaient été occupées par les négociations d'un concordat entre La Haye et le Saint-Siège. Reprises, celles-ci aboutirent. Le *Journal Officiel* pouvait publier, le 2 octobre 1827, le texte de la convention, signée et ratifiée. Mais le ministère fut effrayé, semble-t-il, par les cris des calvinistes hollandais et des libéraux belges. Il manda aux gouverneurs, le 5 octobre, que rien n'était changé à l'ordre des choses existant par rapport au Collège philosophique et que l'exécution du Concordat serait retardée jusqu'à la nomination aux sièges épiscopaux vacants. Les catholiques avaient applaudi à l'heureuse nouvelle de l'accord ; à la manière dont l'interprétait le gouvernement, ils comprirent « qu'aucune entente n'était possible avec des gens qui violaient ainsi impudemment toutes leurs promesses » (de Gerlache). Et pourtant l'union scellée pour la seconde fois entre le trône et la libre-pensée allait se défaire et celle qui semblait plus irréalisable que jamais entre le catholicisme et les fils de la Révolution allait se conclure.

C'est qu'une transformation se produit peu à peu dans la mentalité des catholiques, comme dans celle des libéraux ; l'une et l'autre est provoquée par les mesures despotiques du gouvernement ; et l'une et l'autre manifestent l'influence qu'exerce alors sur la Belgique un grand pays voisin : la France.

Des griefs d'ordre économique, politique, linguistique et

administratif ; les vexations dont se plaint la presse ; les atteintes ou les menaces à la liberté individuelle détachent lentement les libéraux belges du gouvernement hollandais. En même temps le spectacle des luttes entre les libéraux français et le ministère Villèle, la lecture des journaux de l'opposition, comme *le Globe*, celle des ouvrages de Benjamin Constant et des discours de Royer-Collard attise leur haine du despotisme de l'État et leur amour de la liberté. Enfin, la jeunesse libérale d'alors se nourrit de la pensée d'un Cousin et d'un Guizot, qui la détache des doctrines sensualistes et sceptiques du XVIIIe siècle et la pénètre de spiritualisme. Rapprochés des catholiques par des idées philosophiques, par des causes de mécontement semblables, par un même idéal de liberté, par des haines et des aspirations communes, les libéraux commencent à préconiser, en 1827, l'union patriotique, dans le *Mathieu Laensberg*, feuille liégeoise.

Du côté catholique, le *Courrier de la Meuse*, fondé à Liége aussi, accepte le premier l'alliance proposée. Il est suivi par le *Catholique des Pays-Bas*, de Gand. Bientôt, ces journaux trouveront un allié précieux dans un autre organe libéral : *Le Courrier des Pays-Bas*.

Guillaume I redoutait beaucoup pour les catholiques de ses États, la contagion de l'exemple des catholiques français. Car comment les Belges eussent-ils pu ignorer le succès de tant de missions données dans les villes de France, sous la Restauration, la naissance de nouvelles congrégations, la multiplication des écoles de Frères, [illegible] des jésuites dans les petits séminaires? Comment n'eussent-ils pas comparé la liberté dont on jouissait là-bas, pour le bien, avec les entraves posées ici à toute action religieuse? Comment n'eussent-ils pas préféré le zèle catholique d'un Bourbon au calvinisme sectaire d'un Nassau?

Mais l'action de la France sur la Belgique catholique peut se résumer en un nom, celui de Lamennais.

On constate dès avant 1818 le prestige dont il jouit au royaume des Pays-Bas.

Son traité *De l'éducation du peuple*, qui combat l'éducation neutre et prône celle de Jean-Baptiste de la Salle, paraît en 1818. Il reçoit deux éditions, à Gand, cette année même; il est commenté et adapté à la Belgique, l'année suivante, par le comte L. de Robiano. Les manifestes où le maître réclame pour l'Église et les ordres religieux le droit d'enseignement et ses publications éloquentes contre le gallicanisme se répandent partout dans le clergé belge. Au château de Scailmont, en Hainaut, grandissent les deux jeunes frères Dechamps, dont l'un, né en 1807, sera le chef du parti catholique, dont l'autre, né en 1810, sera cardinal-archevêque de Malines. Leur père ne voulut leur confier l'*Essai sur l'indifférence* qu'après leurs études philosophiques. Alors s'engagent de vives discussions. Victor, le plus jeune et le plus remarquable par son intelligence, se déclare bientôt partisan convaincu du sens commun. Adolphe, l'aîné, s'indigne qu'on ose amoindrir le rôle de la raison et raille les grandes enquêtes dans le genre humain pour établir les vérités à admettre. De semblables joutes philosophiques à propos de Lamennais durent être fréquentes. Mais aucun des livres de ce penseur n'aura en Belgique le retentissement de celui qui a pour titre : *Des progrès de la Révolution et de la guerre contre l'Église*, premier manifeste, nous l'avons dit, du catholicisme libéral. « Votre ouvrage, écrivait à Lamennais le vicomte Vilain XIIII, le 21 juillet 1829, a fait une sensation immense dans ce pays; trois contrefaçons en sont épuisées; nos vieilles entrailles flamandes ont tressailli en reconnaissant les principes qui ont guidé nos pères dans leur si longue résistance au pouvoir ».

Cependant, faute de porter son attention sur certaines dates, on décrit d'ordinaire l'influence de Lamennais sur la révolution belge d'une façon assez inexacte.

L'union des catholiques et des libéraux fut conclue avant l'apparition de l'ouvrage *Des Progrès*. Antérieurement à 1829, Lamennais peut avoir soutenu la résistance belge par ses livres, par ses brochures, par son périodique le *Mémorial catholique*; on se tromperait en disant qu'il a « placé les catholiques belges sur le terrain de la liberté en tout et pour tous », ou qu'il a déterminé leur alliance avec les libéraux. Dès la seconde moitié de 1828, le *Catholique des Pays-Bas* et le *Courrier de la Meuse* se sont ralliés au programme nouveau. Un acteur dans les événements de cette époque, A. Bartels, nous dit formellement que, dès le premier pétitionnement, à la fin de 1828, des libéraux et des catholiques se sont mis d'accord pour « pousser à l'émancipation civile de la pensée sous toutes ses formes ». Mais il reste vrai que l'union trouva dans l'ouvrage *Des Progrès* la plus éloquente et la plus agissante des apologies, comme les membres catholiques du congrès national rencontreront plus tard dans *L'Avenir* les directions les plus suivies et les encouragements les plus précieux.

Le ralliement de De Potter à l'union, son procès et sa condamnation, enfin, le pétitionnement général qui commence à la fin de novembre 1828, forcent le roi Guillaume à céder sur plusieurs points. Après l'arrivée du légat pontifical, Cappacini, les abbés Ondernard, Van de Velde, Van Bommel, et Deplancque sont nommés respectivement évêques, de Namur, de Gand, de Liége et de Tournai. Un arrêté du 20 juin 1829 rend facultative la fréquentation du Collège philosophique. Malheureusement, un autre arrêté du même jour vient dénaturer et détruire le premier. Aussitôt Van Bommel, nommé mais non encore sacré évêque, rentre en scène. Il lance d'abord à Anvers, en septembre, une brochure anonyme dont il a soumis le manuscrit à son ami, Sterckx, le futur successeur de Méan. Elle porte pour titre : *Trois chapitres sur les deux arrêtés du 20 juin 1829 relatifs au collège philosophique par un*

père de famille pétitionnaire. En octobre, il publie une nouvelle brochure anonyme : *Essai sur le monopole de l'enseignement aux Pays-Bas*. Le 5 du même mois, il fait remettre au roi un mémoire intitulé : *Système de liberté illimitée des cultes et des opinions religieuses*. Ces écrits, le troisième surtout, montrent à quel point se trouve éloigné, en 1829, du *Jugement doctrinal* de 1815 et gagné aux idées menaisiennes, un évêque que l'on a qualifié de « partisan fort tiède des idées libérales ».

Dans les *Trois Chapitres* le père de famille pétitionnaire s'excuse auprès de ceux qui ne partagent pas sa croyance religieuse, de ne s'occuper dans cette brochure que de la liberté d'enseignement. « Honneur, s'écrie-t-il, aux libéraux dignes de ce nom, qui défendent comme nous et avec nous les libertés constitutionnelles du pays. » Dans le *Système de liberté illimitée*, Van Bommel déclare que le gouvernement doit, pour se conformer à la Loi fondamentale, prendre vis-à-vis de tous les cultes en général et de chaque culte en particulier « l'attitude de la plus parfaite neutralité. Il n'y a rien que cette position dans laquelle il puisse empêcher que la lutte des diverses croyances entre elles ne devienne funeste à l'État en y mettant le trouble... Dans ce système, le roi et son gouvernement, *comme tels*, ne sont rigoureusement rien; ils n'ont et ne professent aucun culte... Leur devoir se borne à laisser tous les cultes parfaitement libres et à accorder à tous une protection égale. Chose admirable, de la parfaite neutralité et de la parfaite tolérance du gouvernement envers tous les cultes sans exception naît le plus haut degré de tolérance, je ne dis pas religieuse ou dogmatique, car celle-là est un *non-sens*, mais civile et pratique entre les membres respectifs des divers cultes. » Hélas! cette « bonne idée philosophique », cette « belle et lumineuse théorie », cette « liberté illimitée » « n'a encore été adoptée qu'aux États-Unis d'Amérique. »

Enfin, dans son *Essai sur le monopole*, Van Bommel veut que l'État garde, dans l'école, la plus stricte neutralité religieuse. Toujours poursuivi par le scrupule de ne parler que pour les catholiques, il s'attache à montrer que, sans la liberté d'enseignement, « la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté de l'industrie, etc. » ne peuvent subsister. « Serrons-nous donc la main, protestants, catholiques et libéraux... Embrassons avec une égale ardeur le système de liberté illimitée, devenu notre unique planche de salut ». Ce langage annonce la fameuse lettre de Méan au Congrès. Or Méan et Van Bommel ne cessent à cette époque de penser ensemble.

La grande majorité du clergé inférieur, surtout dans les Flandres, paraît s'être ralliée à la manière de voir de ses chefs. Elle subit aussi l'influence de certains journaux, le *Courrier de la Meuse*, auquel collabore un prêtre zélé et instruit, Pierre Kersten, et le *Catholique des Pays-Bas*, qui a son centre principal au collège Sainte-Barbe, de Gand, et dans lequel écrit notamment l'abbé De Haerne. L'internonce Cappacini note aussi l'action exercée sur le clergé par des « laïques catholiques des plus éminents et de grande intelligence », qui « s'intitulent disciples de Lamennais », les Merode, les Vilain XIIII, etc. D'abord, sur le conseil de l'internonce et de Robiano, beaucoup d'ecclésiastiques s'abstinrent de signer les pétitions. Mais les feuilles gouvernementales ayant poussé la maladresse jusqu'à tirer argument de ce silence, les prêtres prirent dès lors la tête du mouvement, et, avec les membres de l'aristocratie, ils « entraînèrent presque en masse la population des campagnes et une partie de celle des villes ». Cappacini se déclare débordé. L'internonce considère l'éventualité d'une révolution dans les circonstances données « comme la plus vraisemblable ». Il partage sans doute l'avis du secrétaire d'État, Albani, qui traite de « monstrueuse » l'alliance des catholiques et des libéraux.

Mais, fin connaisseur d'hommes, il sait qu'on perdrait sa peine à vouloir l'empêcher. Il modère les catholiques, tout en représentant au gouvernement la justice de leurs revendications et en plaidant leur cause. Ainsi agit Rome; elle voit de mauvais œil l'union des catholiques avec les libéraux; elle est effrayée des déclamations exaltées de certains prêtres; mais elle ne tente aucun effort sérieux pour briser l'une et pour faire taire les autres.

Y eût-elle d'ailleurs réussi? A la fin de 1829, la Révolution était fatale. Cependant les chefs du catholicisme ne la voulaient pas plus que les libéraux. Et l'un de ceux qui s'efforça le plus de l'empêcher fut précisément le grand lutteur, Van Bommel.

A l'approche des journées historiques de 1830, on constate chez lui vis-à-vis du pouvoir une attitude de plus en plus conciliante, de plus en plus respectueuse, et, il faut l'avouer, assez peu psychologique. Des concessions sérieuses ont été faites aux catholiques en 1829 et en 1830. Ainsi, le Collège philosophique a été définitivement supprimé le 9 janvier de cette dernière année. Le 14, l'évêque, qui vient d'être sacré, adresse de la Haye sa première lettre pastorale à ses fidèles. Il s'y élève contre « les nouvelles doctrines qui osent attaquer la puissance temporelle dans ses bases ou dans ses attributions »; il recommande « l'amour de l'ordre, la soumission aux lois, le respect envers la majesté royale, l'obéissance à son autorité »; il va jusqu'à parler de « notre bon roi », et à écrire à son sujet : « Tout annonce aujourd'hui à l'Église dans notre belle patrie une paix profonde et assise sur des bases stables et solides. Que n'a pas fait notre magnanime souverain pour obtenir cet heureux résultat?» Ces paroles inopportunes furent naturellement très mal accueillies. Kersten, prêtre du diocèse de Liège et imprimeur de l'évêché, ne reproduisit pas le mandement dans le *Courrier de la Meuse*. Il déclara un peu plus tard que ce silence avait été voulu, car il ne partageait point l'optimisme de son évêque. Cappacini, mis au courant du

détestable effet produit par les imprudences de Van Bommel, proposa même de transférer cet évêque hollandais dans un diocèse hollandais. Mais Van Bommel avait trop bien mérité de la Belgique pour être contraint de la quitter. Il verra peu à peu se dissiper les préventions contre lui et la leçon reçue lui aura été salutaire.

Les électeurs belges envoyèrent au Congrès national une majorité de catholiques pratiquants; l'absence de classement par partis ne permet pas de les ranger sous des étiquettes politiques bien nettes. Les Flandres choisirent même neuf ecclésiastiques, Louvain, deux, et Malines, un. De Foere, né en 1787, avait servi, dès 1815, la cause nationale, et subi la prison en 1817, pour article séditieux. De Haerne, beaucoup plus jeune (né en 1804), avait dû se réfugier en Angleterre, dans les derniers temps du gouvernement hollandais, parce que son activité anti-hollandaise devenait par trop patente. Van Crombrugghe, qui comptait deux années de moins que De Foere, s'était consacré à l'enseignement, en particulier à Alost, et à ce titre, il avait eu à souffrir lui aussi des mesures gouvernementales. Ces hommes seront les orateurs les plus en vue du clergé. Les autres abbés, qu'ils participent davantage de la fougue d'un De Haerne, ou de la mobilité et de la franchise d'un De Foere, ou de la prudence et la modération d'un Van Crombrugghe, apportent eux aussi dans les débats une âme jeune, une belle confiance dans l'avenir de la Belgique, un souci scrupuleux de son indépendance et du maintien de l'union de 1828, un amour exalté et ombrageux de la *Liberté en tout et pour tous*, une coquetterie de tolérance et de largeur d'esprit. Tous, sauf De Foere qui, par libéralisme encore, veut oublier les injures, votent l'exclusion des Nassau. Tous, sans exception, choisissent pour roi, le 3 février 1831, Leuchtenberg, et non pas Nemours, parce qu'ils redoutent l'absorption de la Belgique par la France. L'abbé Verduyn votera pour la liberté de la presse

« la plus large et la plus étendue », car il lui « a toujours paru que la vérité se suffisait à elle-même », et que cette liberté est « la plus vitale et la plus sacrée », le « palladium de toutes les autres ». De Foere parle de même. De Haerne rejette un amendement qui soumet le droit de s'assembler à une autorisation préalable, encore que nettement délimitée. Il optera pour la forme républicaine. De Foere préfère la monarchie constitutionelle mais voudrait voir établir la responsabilité royale, au moins dans un cas, vis-à-vis d'une cour d'équité. On connaît l'incident caractéristique provoqué au Congrès par l'arrivée à Bruxelles, en février 1831, de quelques saint-simoniens. Ils n'y avaient pu obtenir la location d'une salle. Or, le 18, Charles Vilain XIIII et l'abbé Andries proposèrent de convoquer l'administrateur général de la sûreté publique devant l'assemblée constituante, afin de donner à celle-ci des explications sur l'attitude de la police. Comme pour ajouter au comique de l'aventure, ce fonctionnaire portait le nom de Plaisant. Plaisant, introduit au Congrès, n'eut pas de peine à établir l'abstention complète de la police. L'assemblée le renvoya donc, fort satisfaite. Ces abbés pensent vraiment et s'expriment comme *l'Avenir*. Celui-ci paraît depuis le 16 octobre 1830. Il est réimprimé à Louvain, sous forme de recueil mensuel, et distribué à 4000 abonnés. L'ancien *Catholique*, devenu le *Journal des Flandres*, reproduit avec le plus d'enthousiasme et force même parfois les théories de Lamennais.

Dans le dernier volume paru de son *Histoire de Belgique*, M. Henri Pirenne a écrit ces lignes : « A vrai dire, elle (la Constitution belge) est une réussite. Sans l'accord momentané du catholicisme libéral et du libéralisme politique, elle eût été impossible. Elle se trouve pour ainsi dire au croisement de deux courants d'idées qui avaient divergé dans le passé comme ils devaient diverger dans l'avenir, et elle a bénéficié de leur rencontre momentanée. L'union des catholiques et des

libéraux conclue en 1828 n'eût plus été concevable après la publication, en 1832, de l'encyclique lancée par Grégoire XVI contre les libertés modernes, si bien que la Constitution belge s'explique en réalité par sa date. Elle est le fruit de l'alliance imprévue qui unit, en un même enthousiasme pour la liberté, les fidèles et les adversaires de l'Église. Lamennais fut l'instrument de la brève entente des catholiques belges avec les libéraux ou, plutôt, il les transforma pour un instant en libéraux... » L'illustre historien nous paraît exagérer ici le rôle de Lamennais dans l'union des catholiques et des libéraux, rôle dont nous sommes très loin, d'ailleurs, de nier l'importance. De plus, ne s'engage-t-il pas dans des conjectures arbitraires lorsqu'il affirme qu'après l'encyclique de 1832 cette union n'eût plus été concevable? Sans doute, elle n'aurait pas été scellée après l'encyclique avec le même enthousiasme. Sans doute, les théories sur les relations de l'Église et de l'État auraient été exprimées alors par les catholiques et par les abbés du Congrès d'une manière plus exacte. Peut-être l'intervention de Rome eût-elle fait mettre une sourdine à tel article du pacte fondamental, par exemple à celui qui consacre la liberté absolue de la presse; mais Rome eût-elle pu arrêter le mouvement irrésistible qui réunissait catholiques et libéraux et avait pour conséquence nécessaire la consécration des libertés modernes? Rome l'eût-elle même voulu? En effet, si l'Église condamne, en thèse, les libertés modernes, elle admet que leur reconnaissance est parfois inévitable en pratique.

II. 1831-1840.

Il faut distinguer chez Lamennais, nous l'avons dit, trois groupes principaux d'idées : sa philosophie du sens commun, son catholicisme libéral et ses théories démocratiques. Entre 1831 et 1840, ils exercent tous trois leur influence

sur les catholiques belges. Il n'est pas possible de diviser notre exposé d'après ce schème logique, qui, vu la nature des documents, serait arbitraire et artificiel ; il est préférable de suivre simplement l'ordre chronologique en nous attachant d'abord à la période qui précède l'encyclique *Mirari vos* (août 1832), ensuite à celle qui s'écoule entre ce document pontifical et l'encyclique *Singulari nos* (25 juin 1834), enfin aux années 1834 à 1840.

En 1831 et dans la première moitié de 1832, les doctrines de *L'Avenir* sont incontestablement fort répandues et fort aimées en Belgique, surtout dans la région flamande. De « ce culte qu'une grande partie des bons rend à M. de Lamennais », certaines lettres contemporaines nous fournissent de multiples explications : horreur traditionnelle des Belges pour les empiétements du pouvoir en matière religieuse ; haine du gallicanisme ; amour du Saint-Siège, de la pure doctrine et de la discipline ecclésiastique ; sentiment très vif, d'une part, du danger de laisser intervenir les sociétés civiles actuelles dans les affaires religieuses, d'autre part, de la nécessité d'admettre pour autrui la liberté qu'on réclame pour soi-même. Et l'on ajoute parfois : études théologiques trop peu approfondies du clergé. A partir du moment où Lamennais suspend la publication de *L'Avenir*, (15 nov. 1831) et soumet sa cause au jugement du Saint-Siège, les discussions semblent s'envenimer de-ci de-là. Un plus grand nombre de prêtres rompent le silence et s'enhardissent à attaquer les positions du maître. Mais, d'autre part, diverses tentatives sont faites, en 1832, pour remplacer *L'Avenir*. On lance en Belgique : *Le Siècle*, puis *L'Union*, qui prend sa place. Une lettre du 31 juillet, dont nous suspectons cependant l'exactitude, annonce même que *L'Avenir* vient de reparaître avec Gerbet, De Haerne, De Ram, L. de Robiano, comme principaux collaborateurs. En 1832, le premier de ces hommes ayant fait, pour raison de santé, un assez long

séjour en Belgique, les catholiques belges ambitionnèrent le grand honneur d'être présentés à ce fidèle disciple de Lamennais. A la suite de l'apparition d'une étude du père Rozaven, S. J. : *Examen d'un ouvrage* (de Gerbet), *intitulé* : *Des doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la théologie*, une certaine hostilité se manifesta contre les jésuites. On trouvait trop amère semblable critique. Ce sentiment paraît avoir été celui de l'évêque de Gand, Mgr Van de Velde, qui ne partageait cependant pas les sympathies menaisiennes de beaucoup de ses prêtres.

On verra par un exemple jusqu'à quel point les têtes étaient alors échauffées. Au début de 1832, Adolphe et Victor Dechamps, le futur homme d'État et le futur prince de l'Église, sont entièrement ralliés aux idées politico-religieuses de Lamennais. Ils confient à certains journaux, particulièrement au *Journal des Flandres* et à l'*Émancipation* leurs théories généreuses, il est vrai, mais naïves et parfois même impertinentes. Ainsi, le 19 février, paraissait dans l'*Émancipation*, sous leur paraphe ordinaire, A. V. D., un article intitulé : *Du pontificat. A l'occasion de la révolution d'Italie.* En voici le résumé, d'après des passages mêmes de ces auteurs.

« L'action générale du catholicisme est de s'unir de plus en plus étroitement à la société, jusqu'à ce que cette parole soit accomplie : *Et erit unum ovile et unus pastor* ». Mais cette alliance change de forme d'après les temps. « La société fut d'abord dans l'état d'enfance, en tutelle. » « Le catholique, pour agir alors dans la société, devait donc agir par l'intermédiaire du gouvernement et de là l'alliance de l'Église et de l'État... Mais, pour conserver son indépendance, le pontificat ne pouvait pas être *peuple*, car le peuple alors était en tutelle, et il dut nécessairement posséder une royauté temporelle, puisque les rois seuls étaient libres. »

« Mais, aujourd'hui que la nation est devenue souveraine de fait, le temps ne paraît-il pas venu où la royauté temporelle de l'Église devient inutile et peut-être nuisible et où le pontife, pour conserver la souveraineté du Christ, devra *devenir peuple?*... Le pontificat, dont la première condition est la liberté d'action, serait donc, me semble-t-il, plus libre aujourd'hui s'il était débarrassé de la servitude de la royauté temporelle... Mais s'il est dans le plan providentiel que la papauté se dépouille de sa forme politique pour prendre un vêtement nouveau, ce décret divin peut s'accomplir de deux manières : ou le pontife, comme Grégoire VII, imprimera lui-même le mouvement et la réforme partira de lui, ou bien les évènements feront tonner la volonté d'en haut et porteront le trône de saint Pierre où le doigt éternel a marqué sa place. Si les démagogues italiens font crouler dans le sang le trône temporel du pontife, pleurons ; mais sachons effacer le sang avec la pensée, et, loin de nous abattre, reconnaissons là encore la main qui doit mener son Église dans l'unité où tout sera consommé ».

Plusieurs journaux catholiques, il faut le reconnaître, et même le *Journal des Flandres,* organe nettement menaisien, se montrèrent peu satisfaits de cet article et en firent remarquer l'inconvenance. Adolphe et Victor appartenaient alors à une petite fraction turbulente, ultra-démocratique, qui combattait pour l'établissement en Belgique d'un gouvernement républicain. Ils ne tarderont pas à s'assagir.

Le 15 août, paraissait l'encyclique qui condamnait les théories politico-religieuses de Lamennais. Mgr Van Bommel en lut le texte aux prêtres de son diocèse réunis pour la retraite ecclésiastique. Il ajouta, entre autres commentaires, que Rome connaissait la situation particulière de la Belgique et s'en montrait satisfaite. Les évêques n'ayant pas ordonné la publication de l'encyclique, les curés ne l'ayant pas commentée en chaire, elle passa assez inaperçue. Grégoire XVI

manifesta d'ailleurs, de diverses manières, qu'il n'avait visé dans sa lettre aucune constitution particulière.

On constate, à la suite de l'encyclique, l'existence de deux partis qui ne durent pas cependant être très nettement marqués et dont il ne faudrait pas exagérer l'importance. Les membres du premier sont désignés par l'épithète fort peu élégante d'« encycliquistes » tandisque les autres sontappelés menaisiens. Les « encycliquistes » semblent vouloir attirer l'attention sur le document pontifical et travailler à modifier, d'après ses principes, la mentalité des catholiques. Les seconds le considèrent à peu près comme inexistant pour la Belgique. Quelques rares catholiques se permettent même de critiquer ouvertement l'acte pontifical. Ainsi, en 1834, Ad. Bartels l'appelle « un inconcevable manifeste du Souverain Pontife contre la liberté de l'Église elle-même ».

Mais entre les deux encycliques de 1832 et de 1834, les renseignements que nous trouvons dans nos sources, d'ordinaire assez vagues, paraissent se référer surtout au menaisianisme philosophique, au système du sens commun. Celui-ci, on s'en souvient, n'a encore été, avant cette dernière année, l'objet d'aucune censure. Il est enseigné à Gand, à Malines, à Liège. L'abbé Verduyn, ancien membre du Congrès, et le chanoine Raepsaet, secrétaire de l'évêque, dans la première de ces villes, l'abbé De Ram, futur recteur de l'université, dans la seconde, enfin Ubaghs dans la troisième, sont souvent désignés comme les défenseurs les plus en vue de cette philosophie en Belgique. D'autre part, le chanoine Ryckevaert, président du grand séminaire de Gand, et l'« âme, nous dit un pamphlet de 1838, du conseil épiscopal » fonda en 1833, le *Mémorial du Clergé* qui rencontra chez les menaisiens une vive opposition et vécut seulement une année. Le *Journal des Flandres*, ancien *Catholique des Pays-Bas*, le *Vaderlander* et le *Nouveau Conservateur belge* représentent, dans la presse, les doctrines menaisiennes, surtou

les doctrines politico-religieuses de cette école. En 1834, Pierre Kersten fonde son *Journal historique et littéraire* qui durera jusqu'en 1865 et fera campagne, pendant des années, contre les catholiques libéraux.

Un des incidents de cette période de la lutte fut la suppression par l'évêque du collège Sainte-Barbe, à Gand. Il reprochait aux professeurs de ce petit séminaire d'être en discussion avec ceux du grand et de montrer trop de sympathies pour le menaisianisme. Mgr Van de Velde offrit aux jésuites de reprendre le collège qu'il venait de fermer. Bien que ces religieux affirmassent n'être pour rien dans cette impopulaire mesure de suppression, ils sentirent croître alors la froideur, voire l'hostilité à leur égard d'un certain nombre de prêtres du diocèse de Gand. Les jeunes ecclésiastiques en voulaient encore davantage à Ryckevaert.

Le 25 juin 1834 paraissait la seconde encyclique de Grégoire XVI, condamnant les *Paroles d'un croyant* de Lamennais et, par la même occasion, « un système de philosophie nouvellement introduit, faux et tout à fait à désapprouver. » D'aucuns crurent trouver dans ces mots la condamnation de la philosophie d'Hermès, mais ils durent vite renoncer à cette interprétation. La soumission du clergé belge fut complète. Mgr Van Bommel, qui admettait le système philosophique de Lamennais et permettait au professeur de philosophie, M. Ubaghs, de l'enseigner dans son diocèse, y renonça aussitôt et fit connaître à Rome l'excellent effet produit par l'encyclique.

Les catholiques sentaient de plus en plus la nécessité de se désolidariser d'avec Lamennais, depuis que celui-ci avait publié, en 1834, les *Paroles d'un croyant*. Les journaux, comme *Le Courrier de la Meuse*, et même *L'Union* dont il a été question plus haut, blâmèrent cet ouvrage. Le *Journal des Flandres*, lui, garda le silence.

Il fit bientôt davantage. En 1835, les journaux libéraux

belges reproduisaient une lettre, prétendûment écrite de Lyon, et qui, en réalité, venait de Rome. Elle était fort peu respectueuse pour le pape, auteur des deux encycliques, prenait à partie, sans d'ailleurs les nommer, deux évêques, ceux de Gand et de Liège, enfin attaquait les jésuites, accusés de vouloir ramener la Belgique à l'absolutisme. Or le *Journal des Flandres*, à son tour, publia ce document, qui lui paraissait digne de beaucoup d'attention. L'évêque de Gand protesta aussitôt contre cette lettre « scandaleuse et indigne d'un catholique... calomnieuse à l'égard d'un ordre religieux distingué... surtout injurieuse pour le Saint-Siège ». Il avertissait tous ses fidèles « d'obéir sincèrement et de cœur à la susdite encyclique... sans aucune restriction ni distinction ». Le *Journal des Flandres* se vit alors forcé de faire sa profession de foi aux deux encycliques.

Passons à l'année 1838. Mgr Delebecque succéda à Gand à Mgr Van de Velde et fut consacré le 4 novembre. Un mois et demi plus tard (21 décembre), il interdisait à son clergé la lecture du *Journal des Flandres* et du *Vaderlander*. Indépendamment de l'attitude menaisienne de ces feuilles, cette mesure avait été amenée par les faits suivants : l'évêque voulait fusionner le *Journal des Flandres* avec un autre organe, d'une note fort différente, *Le Constitutionnel*, et se faire représenter au conseil de rédaction par un prêtre, chargé de la censure des matières ecclésiastiques et ayant voie délibérative. Le *Journal des Flandres*, et le *Vaderlander* poussèrent de hauts cris. Alors fut envoyée la circulaire du 21 décembre.

Le diocèse fut profondément troublé par cette affaire. Pendant plus de huit mois, l'évêque se vit attaqué de toutes manières. Le 7 septembre 1839, il adressait à son clergé et à ses fidèles une lettre de protestation. On affirmait qu'il avait jadis été suspendu par l'évêque de Cambrai ; on lui déniait le droit d'interdire la lecture d'écrits périodiques n'ayant pas

encore vu le jour ; on l'accusait d'être l'exécuteur de la volonté « des aristocrates ministériels » ; on allait jusqu'à prétendre que sa circulaire violait la liberté constitutionnelle de la presse ; enfin, on le dépeignait comme un ennemi de nos institutions. Tandis que l'évêque présidait la retraite ecclésiastique de son diocèse, les deux journaux en question avaient imprimé que le prédicateur, un jésuite naturellement, s'était livré à des attaques contre la Constitution. Tous les prêtres présents, au nombre de 139, signèrent aussitôt une protestation et les journaux susdits furent sommés de l'insérer. Un ancien membre du Congrès, l'abbé Andries, alors fixé à Rome, à qui le *Vaderlander* avait prêté de fausses allégations, écrivait le 22 février 1840, au *Journal historique et littéraire* : « A Rome, on sait depuis longtemps qu'un certain *démocratisme catholique*, à la façon de Lamennais, professé par certains journaux, a fait grand mal à l'opinion catholiqu en Belgique, soit en jetant la division parmi elle, soit en la dépréciant aux yeux du pays et de l'étranger, en la faisant passer pour antigouvernementale et démagogique ; et l'on y fait des vœux bien ardents pour que les dernières traces de ces divisions disparaissent de plus en plus ».

Ces vœux semblent avoir été exaucés. A partir de 1840, il n'est plus guère question de ce parti démocratique catholique. Le nonce, Mgr Fornari, les évêques belges, le *Journal historique* et les jésuites, nous dit-on, contribuèrent le plus à sa ruine. A tous ces personnages et à cette revue ajoutons le roi Léopold.

C'est surtout à l'aspect démocratique des idées menaisiennes que le premier souverain des Belges paraît sensible, comme il ressort d'une récente publication de sa correspondance avec Metternich, par M. De Ridder.

En 1832, Metternich avait attiré l'attention de Léopold I sur les « manœuvres » de Lamennais, « ce fou ambitieux » qui « a l'intention de se servir de la Belgique comme d'un point

d'appui pour le levier de sa révolution anti-sociale ». Le 17 juin 1835, le roi, dans une lettre au chancelier autrichien, parle avec beaucoup d'amertume d'une « minorité conduite par des prêtres ambitieux », qui ne veut pas de gouvernement et qui veut donner tous les pouvoirs à la Chambre. Parmi ces hommes qu'il déteste figure naturellement B. Dumortier. « L'attitude du clergé qui fait élire de pareilles gens est réellement incompréhensible ; je dois citer ici l'évêque et le district de Tournai ; la ville et le district sont parfaitement *fidèles* et *soumis...* ; néanmoins, c'est de cette région que vient *l'opposition catholique la plus dangereuse et la plus violente...* »

Léopold est seul à taxer ainsi l'attitude du diocèse de Tournai ; mais il paraît surtout se mettre au point de vue politique. Quant à Mgr Labis, honoré dans cette lettre d'une mention toute spéciale, il n'était point du tout dans les idées de Lamennais. Plus loin, Léopold désigne Raepsaet, dont nous avons parlé plus haut, comme « l'âme véritable de toutes ces manœuvres ». Enfin, dans une lettre du 18 mars 1837 au même correspondant, il renouvelle ses plaintes : « Les catholiques exagérés dans le genre de Lamennais produisent un tort inconcevable et croient que, pour faire triompher l'Église, il faille renverser les trônes. C'est une folie remarquable. C'est cependant la raison pour laquelle ils veulent tant démocratiser toutes les institutions ».

III. 1840-1880.

L'attitude des catholiques belges vis-à-vis de la Constitution ne fit pas seulement le sujet de bien des discours aux Chambres belges, de bien des articles dans les journaux, mais d'un nombre considérable de brochures de circonstance, parues la plupart de 1870 à 1880. L'histoire de ces discussions nous paraît assez monotone. On n'y trouve guère d'idées

nouvelles ni de faits vraiment saillants. Aussi les raconterons-nous d'une manière sommaire.

L'encyclique de 1832 forçait les menaisiens, non pas à cesser d'être loyalement constitutionnels ou à ne le rester que par de « grands efforts de casuistique » (P. Hymans); elle leur demandait seulement de reviser leurs idées sur les libertés modernes. Or, on ne change pas en un jour un état d'esprit qui a le cœur pour complice. Nous voyons par une longue lettre inédite de Jules Malou à son frère, le futur évêque de Bruges (21 février 1834), combien de points d'interrogations se posèrent, à la suite de l'encyclique, à des esprits réfléchis, même les plus enclins à l'obéissance.

Pour la pratique, les hommes engagés dans l'action politique eurent vite fixé leur attitude. Ils parleront le moins possible de la lettre pontificale. Ils montreront un attachement inviolable à la Constitution. Ils verront de mauvais œil et tâcheront de réduire au silence les journaux catholiques qui en agissent autrement. Beaucoup d'entre eux semblent possédés de la « mystique de la liberté ». Ceux-là même qui se trouvent pleinement au diapason de l'encyclique jugent inopportunes, regrettables, exécrables, les continuelles distinctions des « ultramontains », et leurs attaques contre la Constitution.

De 1834 jusque vers 1850, le *Journal historique et littéraire*, fondé par Pierre Kersten, semble avoir attiré sur lui le plus de colères des hommes de la Droite. « Nous n'avons en aucune manière concouru à faire la Constitution, écrivait par exemple le publiciste catholique, en 1840, et si le *Journal historique* eût existé à l'époque des discussions parlementaires dont elle a été l'objet, il est infiniment probable que nous aurions combattu certains principes qu'on y a posés; nous le disons en particulier de la *souveraineté populaire*, qui, à nos yeux, n'est qu'une chimère dangereuse. Mais nous ne nous sentons nullement

portés à l'attaquer aujourd'hui et à la détruire; nous le sommes peut-être moins que plusieurs des journalistes qui épient nos paroles et nous harcèlent. La liberté de la presse, par exemple, quoique funeste et condamnable en elle-même, pourquoi en serions-nous fatigués et pour quelles raisons désirerions-nous de nous soumettre à la censure du pouvoir? Nous sommes entièrement convaincus que, dans la situation morale où se trouve l'État et la société, ce sont les écrivains catholiques qui souffriraient le plus de cette censure ». Des déclarations de ce genre, ayant trait surtout à la souveraineté populaire, abondent dans le *Journal historique*. Elles sont aussitôt relevées et souvent exagérées par les journaux libéraux, comme l'*Indépendance belge*, désavouées et attaquées par des journaux ou des revues catholiques, comme le *Journal de Bruxelles*, fondé en 1840, et la *Revue catholique*, fondée en 1843. Relues aujourd'hui, elles ne paraissent pas seulement pleinement d'accord avec les enseignements pontificaux, mais modérées, si on les compare à celles de la période suivante. Léopold Ier, en 1846, trouvait la Constitution « absurde », parce qu'elle était trop démocratique. Il avait cependant juré de l'observer et il l'observait. Kersten savait, lui aussi, qu'il eût été fou de parler alors d'une revision constitutionnelle. Il s'accommodait du pacte fondamental. A côté de ses inconvénients, il ne perdait pas de vue ses avantages. C'est sur ces derniers, que, dans la suite, il portera de plus en plus son attention.

On sait qu'après 1850, les catholiques français, dits libéraux, se séparèrent irrémédiablement des ultramontains. Or nous voyons Kersten entrer dans la bataille contre ces derniers. Converti, dit-il, par l'expérience de vingt-cinq années de liberté, il prend alors très vigoureusement la défense de la Constitution belge contre Veuillot qui la malmène.

Dès lors, il travaillera tant qu'il pourra « à la conservation

de nos belles institutions ». Bien plus, quand Montalembert viendra, en 1863, prononcer à Malines ses fameux discours, le *Journal historique* résumera avec enthousiasme cet éloquent réquisitoire contre « la fraction des catholiques qui s'obstinent à ne pas comprendre les principes sur lesquels repose la société moderne » (Montalembert). La revue se demandera « si les catholiques peuvent aimer sincèrement et sans arrière-pensée les libertés modernes, dites de *quatre-vingt neuf* ». Elle répondra par l'affirmative.

Le journal de Veuillot, l'*Univers*, exerça en Belgique une action anticonstitutionnelle incontestable. *Le Bien public*, fondé en 1853 par J. Lammens, E. Solvyns, J. de Hemptinne et H. della Faille, prit ouvertement parti pour les idées défendues par l'organe des ultramontains français. Gand avait eu jadis pour évêque Mgr de Broglie, le défenseur des privilèges ecclésiastiques de l'ancien régime ; cette ville avait été, en Belgique, le dernier asile des menaisiens démocrates ; elle allait devenir maintenant un des foyers les plus ardents du mouvement anticonstitutionnel.

L'année 1864 vint aviver les polémiques. « Je ne condamne point la liberté ; je ne fais pas de politique », disait, en 1862, le pape Pie IX à Augustin Cochin ; « mais il y a aujourd'hui en circulation des erreurs que je ne puis passer sous silence ». Deux ans plus tard, en effet, le Souverain Pontife lançait, avec l'encyclique *Quanta cura*, un catalogue de propositions condamnées, le *Syllabus*. Parmi ces erreurs figuraient à nouveau les doctrines menaisiennes sur les libertés, la séparation de l'Église et de l'État, etc. On mit naturellement un lien entre la publication de ces documents et les discours de Montalembert à Malines. Prévenus qu'une encyclique se préparait, les droitiers belges avaient envoyé à Rome un des leurs, le comte H. de Liedekerke, chargé même d'une lettre du roi, afin de détourner le pape de son projet. Cette mission n'avait obtenu aucun succès.

Le *Syllabus* et l'encyclique *Quanta cura* imposaient aux catholiques libéraux l'obligation de confronter à nouveau leurs paroles, leurs sentiments, leurs tendances, avec la doctrine catholique intégrale. Mais leur attitude politique devait-elle être modifiée? Question angoissante : trois travaux parus à peu près en même temps : un article d'A. Dechamps, dans la *Revue générale*, en janvier 1865, le commentaire de Dupanloup, intitulé : *La convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre*, qui fut honoré d'un bref élogieux de Pie IX, enfin un article de la *Civilta cattolica*, du 14 janvier 1865, vinrent à temps calmer les esprits. On devait interpréter les documents de 1864 comme celui de 1832; on ne pouvait découvrir en eux « aucune atteinte à la Constitution belge », aux « droits et devoirs des citoyens », à leurs « légitimes libertés politiques ».

Tous les Belges ne furent pas de cet avis et, pendant quelques années, les intransigeants se donnèrent libre carrière. « Une notable fraction de la presse catholique », en particulier *Le Courrier de Bruxelles*, et *La Croix*, de Bruxelles, « plus violents encore que le *Bien Public* », prêchent ouvertement la désaffection vis-à-vis du pacte fondamental. Certains libéraux ne se faisaient d'ailleurs pas faute d'attaquer eux aussi la Constitution qu'ils dénonçaient comme une « duperie ».

Une des brochures les plus fameuses de ce temps fut publiée avant les élections de 1878 et porte pour titre : *Catholique et politique*. L'auteur anonyme veut, dit-il, rester « possible » et « constitutionnel »; le Saint-Siège et les évêques n'ont, en effet, jamais défendu de jurer fidélité à la Constitution; il est donc permis de prêter ce serment; c'est un pacte qui doit être observé, tant que l'Église ne le défend pas. Mais il propose la formation d'une « extrême droite », qui, rompant avec la couardise religieuse des catholiques actuels, adopterait un programme de défense sur

le terrain constitutionnel, combattrait vivement les libéraux et préparerait les esprits à la revision constitutionnelle, c'est-à-dire à la suppression dans la Charte des articles contraires aux droits de l'Église.

D'autres, fort rares il est vrai, vont plus loin encore. Ils interdisent le serment, du moins absolu, à la Constitution belge, « synthèse de tous les principes révolutionnaires ». « Plutôt pas de serment, écrivait Th. Van Doren, qu'un serment qui consacrerait les *libertés de perdition* ». On répand des petits catéchismes contre les libéraux et les catholiques libéraux. Ainsi le *Questionnaire politique*, du comte de Hemptinne, en trois fascicules.

« Le groupe hostile à la Constitution, a écrit Ch. Woeste dans ses Mémoires, comptait des catholiques notables, riches et fervents... Beaucoup de journaux lui appartenaient ou subissaient son influence ; plusieurs évêques passaient pour être en communauté de vues avec lui ; maints ecclésiastiques négligeaient l'hypothèse pour la thèse ; enfin un mot d'ordre régnait dans tout ce monde, plus bruyant que nombreux, il consistait à dénoncer comme catholique libéral quiconque ne partageait pas ses antipathies ou ses sympathies ».

Le même auteur ajoute : « Il faut bien le dire : (ces tendances) semblaient encouragées par Rome. Je me hâte de m'expliquer. Jamais le pape Pie IX n'avait fait de déclaration contraire à la Constitution ; jamais il n'avait dissuadé les catholiques de prêter le serment constitutionnel ; bien plus, lorsqu'il avait eu à s'expliquer sur ce point dans des conversations officielles, il avait tenu un langage de nature à satisfaire les plus difficiles... Toutefois, le pape Pie IX passait pour n'être pas favorable aux constitutions modernes et aux libertés qu'elles consacrent... Il paraissait réprouver en principe les institutions existantes... Il ne les aimait pas... L'action de la nonciature s'était exercée dans le même sens pendant une période de douze à quinze ans ».

Ch. Woeste vient de parler des évêques belges. En dépit des sympathies personnelles de quelques-uns d'entre eux, ils remarquaient tous combien les attaques contre la Constitution, provenant des catholiques, servaient les intérêts électoraux du libéralisme. Aussi ne les favorisaient-ils nullement. Déjà dans le réglement scolaire de 1846, ils avaient recommandé aux maîtres d'inculquer dans leurs leçons « un attachement inviolable aux institutions du pays ». En 1864, paraissaient deux lettres du cardinal Sterckx sous ce titre : *La Constitution belge et l'encyclique de Grégoire XVI.* Elles produisirent, dit encore Woeste, un grand apaisement. Mgr Dechamps, imitant son prédécesseur, publia plusieurs brochures, par exemple sur la licéité du serment. Un prélat considéré comme ultramontain, Mgr de Montpellier, évêque de Liège, s'appliqua à montrer, dans une circulaire du 29 mai 1878, qu'il ne fallait pas confondre le libéralisme et la Constitution, que celui-ci avait été condamné, tandis que celle-là échappait à toute censure.

Toutes ces discussions sur la Constitution créaient aux hommes politiques catholiques de graves embarras ; à la suite de l'arrivée à Bruxelles d'un nouveau nonce, Mgr S. Vannutelli, en 1875 et surtout de l'avènement de Léon XIII, en 1878, ils crurent pouvoir espérer des jours meilleurs. Quand la majorité catholique eut été renversée, en 1878, ils adressèrent une note à Rome. Cette démarche, jointe à d'autres, détermina l'intervention de Léon XIII.

On a souvent reproduit le texte de ses multiples déclarations. « Ces attaques, disait par exemple le Saint Père au secrétaire d'État, le cardinal Nina, en août 1878, font du tort à la Belgique ; il faut les désapprouver et les blâmer ». « C'est un pacte, disait-il une autre fois au chargé d'affaires de la Belgique, G. Reusens, au sujet de la Constitution ; il faut qu'il soit loyalement observé ; et puisqu'il a donné aux Belges un demi-siècle de paix, je ne vois pas les raisons

pour y apporter des changements ou même pour les désirer ». « Les œuvres des hommes ne sont pas parfaites, déclarait encore Léon XIII, en mars 1879 : le mal se trouve à côté du bien, l'erreur à côté de la vérité. Il en est ainsi de la Constitution belge ; elle consacre quelques principes que je ne saurais approuver comme pape ; mais la situation du catholicisme en Belgique, après une expérience d'un demi-siècle, démontre que, dans l'état actuel de la société moderne, le système de la liberté établi dans ce pays, est le plus favorable à l'Église. Les catholiques belges doivent donc non seulement s'abstenir d'attaquer la Constitution, mais ils doivent la défendre ». Léon XIII voulait être obéi. Bientôt, les controverses cessèrent (1).

Il ne faudrait pas terminer cet article sans reconnaître que, sous certains aspects, l'action de Lamennais a été heureuse et féconde dans notre pays. Si les catholiques belges, comprenant que le temps des privilèges était irrémédiablement passé, se sont mis résolument sur le terrain nouveau de la liberté ; s'ils ont apporté dans la lutte une audace, un enthousiasme, une fierté, qui ne suppriment nullement l'entière loyauté vis-à-vis de leurs adversaires ; s'ils se sont habitués à considérer notre époque comme celle de l'avènement de la démocratie ; ne le doivent-ils pas surtout à Lamennais et à ses disciples ? D'autre part ces heureux effets partiels ne peuvent faire oublier le danger grave que

(1) Nous n'avons pas épuisé l'histoire de l'influence menaisienne en Belgique. Ainsi, le traditionalisme belge, ou plutôt, le traditionalisme de quelques professeurs de Louvain, dont Ubaghs fut le chef de file, s'apparente au système du sens commun, dont il diffère cependant sous bien des rapports. Avant que Léon XIII eût assigné à la pensée catholique sa philosophie, celle de saint Thomas, elle hésitait entre les systèmes, mais, surtout chez ceux qui avaient été jadis à la remorque de Lamennais, elle éprouvait de la peine à s'écarter des voies frayées par ce maître, malheureusement sorti de l'Église catholique.

ces idées faisaient courir à la pure doctrine catholique ; ce fut le rôle providentiel de papes, comme Grégoire XVI et Pie IX, de condamner l'erreur et d'amener ainsi les catholiques belges à rejeter ou à corriger ce qui, dans les idées menaisiennes, s'écartait des enseignements de l'Église.

E. de MOREAU, S. I.